

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n°65**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

TOURISME :

**Convention de partenariat 2020
pour le développement et la promotion du tourisme durable
dans les Landes de Gascogne**

Le projet Ecodestination est mis en œuvre collectivement par le Parc naturel régional et les collectivités du territoire de projet : la COBAS, la COBAN, du Val de l'Eyre, du Cœur Haute Lande, le Syndicat mixte des Landes d'Armagnac, du Pays morcenais, du Sud Gironde et du Bazadais.

Le Parc naturel régional et les collectivités du territoire de projet conviennent de renouveler leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de mise en œuvre du projet touristique de l'Ecodestination pour l'année 2020.

A ce titre, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est chargé d'animer et de mettre en œuvre le projet collectif approuvé par le Comité de Pilotage de l'Ecodestination.

Les collectivités partenaires contribuent à l'élaboration et au suivi du projet et participent financièrement à la mise en œuvre son projet à hauteur de 4 512.12 € .

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions avec :
 - La Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)
 - La Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
 - La Communauté de Communes du Val de l'Eyre
 - La Communauté de Communes du Sud Gironde
 - La Communauté de Communes du Pays Bazadais
 - La Communauté de Communes Cœur de Haute Lande
 - Le Syndicat mixte d'aménagement des Landes d'Armagnac
 - La Communauté de Communes du Pays morcenais.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n°65**

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine